



Date de convocation :
06 janvier 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de conseillers
présents : 14

Nombre de conseillers
votants : (3 pouv.) 17

Le dix-sept janvier deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur KARNOUB, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. KARNOUB Abed, Maire, M. CORNIER Jean-François, M. MAILLOT Renaud, Mme JACQUES Marie-Françoise, M. CHRISTOPHE Bernard, Mme RIBIERE Annette, adjoints, M. ALLIGIER Jean-Jacques, Mme LOUVEAU Renée, Mme CAUCHOIS Dominique, M. ISRAEL Jean-François, Mme LECLERT Joëlle, Mme LETOURNEUR Stéphanie, M. DUFROY Guillaume, Mme CARON Josiane, Mme MENNITI Sandrine, M. GILLES Jean.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. LANGLOIS Stéphane, Mme ZAMMIT Brigitte, Mme DELBÉ Anne-Lyse,
ETAIENT ABSENTS : Mme MENNITI Sandrine, M. GILLES Jean.

Mme Stéphanie LETOURNEUR est élue Secrétaire.
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

NOTIFICATION DES POINTS D'INCOMPATIBILITE DU PLU AVEC LE
SCOT DU PAYS DU ROUMOIS

Suite au courrier reçu de la Préfecture de l'Eure et du Sydar en date du 14 décembre 2016 concernant la notification des points d'incompatibilité du PLU avec le SCOT du Pays du Roumois,
Monsieur le Maire expose les dispositions incompatibles avec le SCOT et l'analyse relative aux lois Grenelle.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris connaissance de la notification des points d'incompatibilité du PLU avec le SCOT du Pays du Roumois

Pour copie certifiée conforme au registre,
St Ouen de Thouberville, le 18 janvier 2017
Le Maire

Abed KARNOUB



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705800-20170117-2017-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2017